



une création originale



Gestion du risque amiante dans un parc de bâtiments tertiaires privés

by Sogelink



Présentation de Sogelink

Leader européen de la construction tech

Éditeur de solutions logicielles, cloud et mobiles pour les professionnels des infrastructures, des chantiers et du patrimoine.

Accompagne **la digitalisation du secteur de la construction depuis plus de 25 ans**, en simplifiant **les interactions au sein de la chaîne de valeur** des projets de travaux **au bureau comme sur le terrain**.

650 collaborateurs. Présent à l'international avec 5 filiales.

Une gamme de solutions dédiée à la gestion du risque amiante.



**AVIS CEVALIA
N°2021-01**

[Validé le 29 janvier 2021](#)



**Titulaire du marché de
gestion de la
DTA-thèque de la
Direction immobilière
de l'Etat - 100 000
bâtiments**



**Amiante360
Patrimoine**

**Traçabilité de
l'amiante, DTA
numérique**

2016



**Amiante360
Travaux**

**Suivi collaboratif
des chantiers**

2016



**Amiante360
Exposition**

**Pilotage de
chantiers de
désamiantage**

2017



**Amiante360
Voirie**

**Cartographie des
repérages amiante
et HAP**

2019

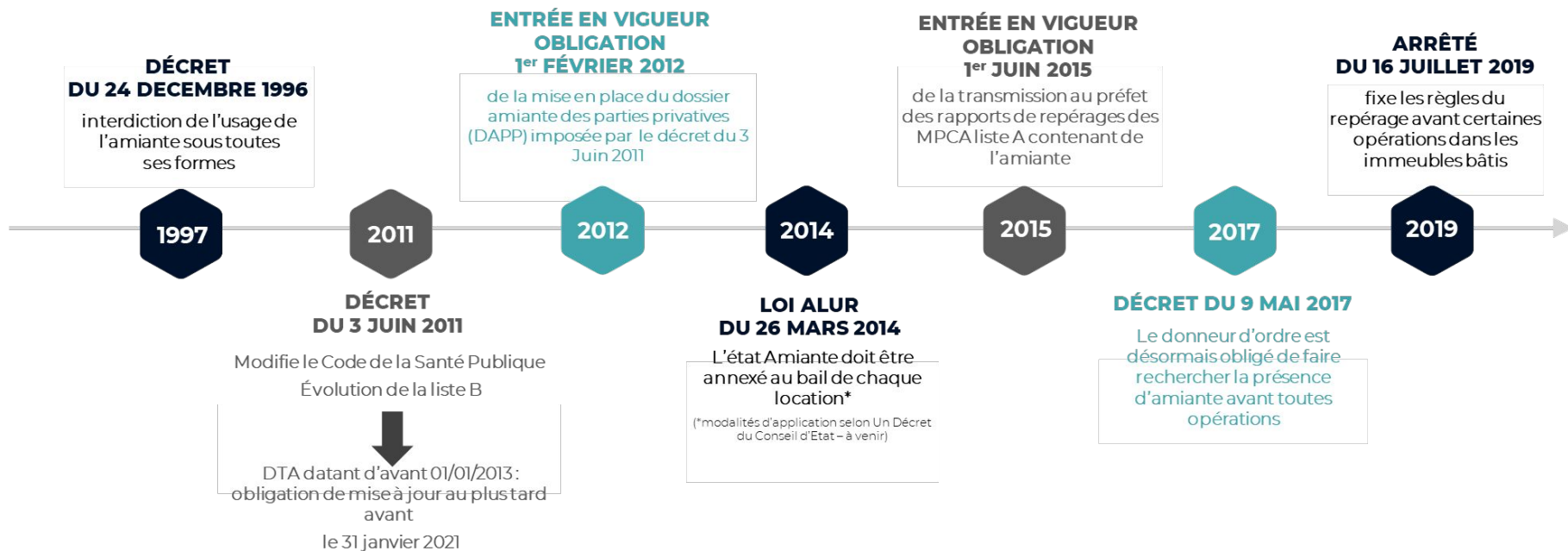


BatiDiags360

**Suivi des
diagnostics
techniques**

2022

Rappel réglementaire



Rappel réglementaire

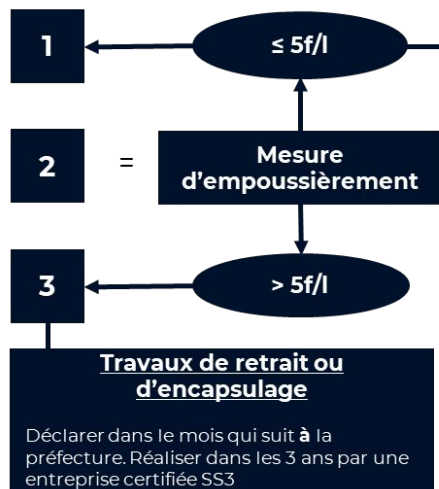
DA-PP

Tenu à disposition du locataire
(Loi ALUR du 26 mars 2014)

Liste A

Repérage sans travaux destructifs, identifier et localiser les produits amiante et évaluer leur **état de conservation**.

Score



Travaux de retrait ou d'encapsulage

Déclarer dans le mois qui suit à la préfecture. Réaliser dans les 3 ans par une entreprise certifiée SS3

DTA

Repérage des matériaux de la **Liste A et Liste B**
(Décret n° 2011-629 du 03 Juin 2011)

Liste B

Repérages non destructifs, donne lieu à des **prélèvements** et **analyses** en cas de doute.

Résultat

Evaluation périodique (EP)

Contrôler périodiquement que l'état de dégradation ne s'aggrave pas et supprimer le cas échéant les causes de dégradations.

Actions correctives 1 (AC1)

Remise en état limitée aux seuls éléments dégradés (Remplacement, recouvrement ou protection).

Actions correctives 2 (AC2)

- Mise en place de mesure conservatoire
- Mesure d'empoussièrément
- Analyse de risques
- Mesure de protection ou de retrait
- Contrôle périodique

RAT—RAD

Repérage de tous les MPCA
(Décret du 9 mai 2017)

Liste c

Sondages destructifs, prélèvements pour analyses en Laboratoire

Rapport avant Vente

Maisons individuelles et parties privatives d'immeubles collectifs :

Repérage des matériaux et produits de la liste B (toiture, bardages...)

Parties Communes : Repérage des MPCA des listes A et B

Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA)

Diagnostic déchet obligatoire pour les immeubles bâtis >1000m² de plancher ou les bâtiments professionnels ayant accueilli des substances dangereuses.

Rappel réglementaire



RÉALISER DES REPERAGES

- Repérer les Matériaux Contenant de l'Amiante (MPCA)
- Evaluer leur état de conservation (Tous les 3 ans)
- Déterminer les éventuels travaux de retrait à effectuer

TENU À DISPOSITION DE :

- Toute personne appelée à effectuer des travaux dans le bâtiment
- Agents ou service mentionnés au 1^{er} alinéa Art. L. 1312-1
- Inspecteurs d'hygiène et contrôleurs du travail ;
- Agents des organismes de Sécurité Sociale et OPPBTP ;
- Agents du ministère de la construction,
- Commission départementale de sécurité et accessibilité

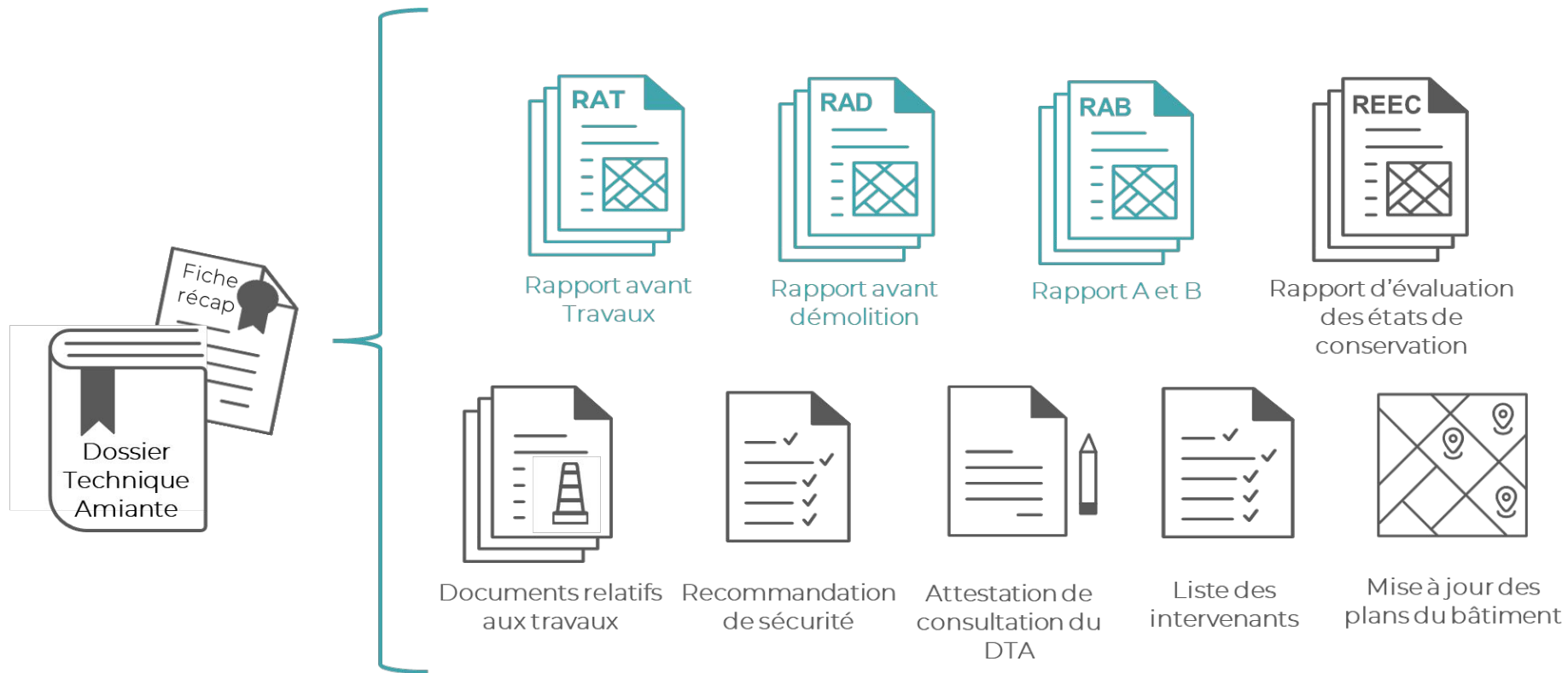
PRODUCTION & MISE A JOUR

- Dossier technique Amiante
- Fiche récapitulative
- Dossier amiante des parties privatives

COMMUNIQUER PAR LE PROPRIETAIRE

- Occupants de l'immeuble bâti
- Employeurs
- Représentants du personnel
- Médecins du travail
- Personne amenée à effectuer des travaux dans le bâti

Rappel réglementaire



Rappel réglementaire

RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Faute d'imprudence, de négligence ou d'inattention dans le cadre de la vie courante du bâtiment

Mise en danger de la vie d'autrui dans le cadre d'intervention ponctuelle ou travaux

SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Amende administrative pouvant atteindre **9.000 €**

Amende pénale de **3.750 €**

La récidive de l'infraction est punie d'une peine de prison d'un an et d'une amende de **9.000 €** maximum

Moyens renforcés

Renforcement du rôle de l'inspection du travail (Loi Macron), des moyens humains et de l'échelle de sanctions

Nombreux cas concrets et sanctions (Marseille, Brest, Besançon)

Témoignage - Emmanuel KOSTYK

Référent Technique Prévention des Risques

Direction de la Prévention des Risques

Contexte bâtementaire :

234 bâtiments (près d'1,5M m2) :

- 5 bureaux (15 000m2)
- 173 magasins (1 067 900m2)
- 51 dépôts déportés (162 000m2)
- 5 Plateformes logistique & SAV (248 900m2)

Public & personnel / sous traitant répondant au Code du Travail & Code de la Santé Publique

Conforama peut être propriétaire, locataire ou copropriétaire des ses bâtiments.



La politique de repérage amiante avant travaux Conforama :

*Pluralité des documents

DTA (Liste A/Liste B et hors A/B)

+ fiche récapitulative

*Process en matière de travaux de réhabilitation & rénovation

*Constat, sur les 12 derniers mois :

- 60 interventions de diagnostiqueurs : MàJ des états de conservation ou/et RAAT

= plus de 100Go de données

= plus de 50 000 fichiers

= plus de 3950 dossiers

Quelques chiffres

Première phase de déploiement :

Région Ile de France = 13 sites, soit 25 bâtiments (dont le siège social) :

Intégration de 252 documents tous types, dont 165 rapports à saisir.

Sur le magasin de Conforama Colombes :

→ 73 documents, dont 24 rapports

→ Saisie 356 repérages, dont 77 amiantés.

Accompagnement projet

Paramétrage du patrimoine

NIVEAU 1



- Géolocalisation et saisie des informations techniques des bâtiments
- Création des niveaux et des arborescences
- Import des plans
- Vérification, qualification et intégration au format PDF des documents transmis

Reprise de l'historique amiante

NIVEAU 2



- Saisie des rapports et des données sur Amiante360
- Représentation graphique du risque amiante si les plans sont présents sur A360 et dans les rapports
- Ces données alimentent l'outil dans le but d'initialiser le DTA et de générer des actions à mener avec des échéances dans le temps

Gestion de projet



- Accompagnement par une équipe dédiée
- Pilotage du projet : animation de réunions mensuelles et fourniture de comptes-rendus

Amiante360 - Patrimoine



Mon patrimoine

Informations et actions

- Annuaire
- Bâtiments
- Parties privatives
- Bibliothèque
- DTA 18
- Fiche récap 13
- Travaux 4
- Autres 51
- Rapports
- Matériaux repérés
- Travaux
- Diffusions

BÂTIMENTS



240 bâtiments

237 soumis 3 non soumis

Partie privative 0

Actions réglementaires

240 Renseigner le propriétaire

Actions de paramétrage

1 Plans manquants

236 Arborescences manquantes

BIBLIOTHÈQUE

- DTA 18
- Fiche récapitulative 13
- DAPP 0

ANNUAIRE

- OR invités 0
- Contacts 0

MATÉRIAUX

77 Matériaux amiants

356 Repérages

Matériaux liste A

21

Score 1 21

Score 2 0

Score 3 0

Matériaux liste B

20

EP 20

AC1 0

AC2 0

Matériaux C et autre

36

C 0

AUTRE 36

DIFFUSIONS

Diffusions effectuées 0

RAPPORTS

Rapports validés 1

Liste A et A/B 1

Evaluation périodique 0

Travaux & démolition 0

Autres 0

TRAVAUX

Travaux en cours 0

Travaux terminés 0

Mesures 0

Conservatoires 0

Correctives 0

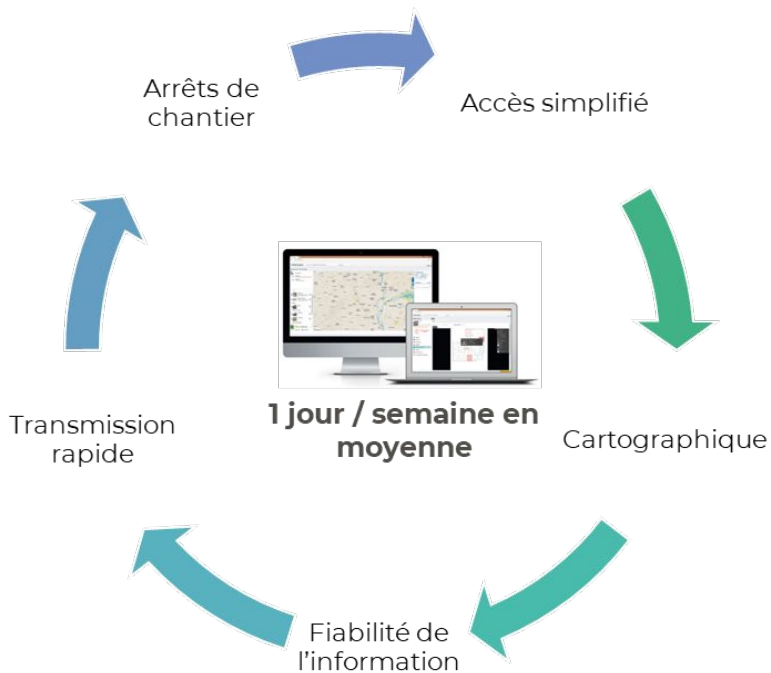
PRESTATION

Aucune action requise de votre part

Objectifs & Bénéfices attendus

- *Informations centralisée
- *Ecosystème diagnostiqueur : Données à jour
- *Anticipation PPT (Plan Pluriannuel de Travaux)
- *Anticipation des coûts
- *Traçabilité
- *Diffusion

ROI



x 60 *	1 personne référent amiante vs. 60 personnes connectées en 2022
X 50**	Les plans sont 50 fois plus consultés soit 7 424 consultations recensées en 2022
+ 596%	61 643 documents recensés en 2022 vs. 10 345 en 2016